

## COMMUNIQUÉ DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE

Le département de la Justice de Last Country, représenté par l'honorable Juge James Taylor, attire votre attention sur l'ajout au code pénal de l'article 68 BIS dit: LOI TAYLOR.

La mise en vigueur est immédiate. Merci d'en prendre connaissance.

Extrait du code pénal

### ARTICLE 68 BIS : LOI TAYLOR

**A.** Toute personne ou entreprise qui par ruse, par violence ou par quelque moyen que ce soit, monopolise une partie ou la totalité du trafic ou du commerce ou qui s'oppose à la libre concurrence peut être punie d'un délit de 10 ans de prison et 1500 dollars d'amende.

**B.** Les nationalisations/étatisations partielles ou totales, peuvent être autorisées par le Juge en accord avec le Gouverneur. Le ou les objectifs doivent être clairement annoncés aux citoyens et aux chefs d'entreprise. L'entreprise visée peut demander audience immédiatement après l'annonce du Gouverneur. Un délai de 5 jours est accordé avant la finalisation de la procédure. Dans ce laps de temps, un accord peut être trouvé entre le Gouvernement et le Patron de l'entreprise.

En cas de désaccord, un administrateur est choisi par le Gouverneur pour rendre la nationalisation/étatisation effective.

#### Les objectifs pour une nationalisation/étatisation sont :

- 1) Accroissement du patrimoine et de la puissance publique.
- 2) Réappropriation des ressources.
- 3) Planification économique. L'appropriation des grandes entreprises par l'Etat permet à ce dernier de mettre en œuvre un plan de développement ou de réorientation de la production et de ses moyens.
- 4) Intérêt national. La nationalisation d'un secteur économique considéré comme stratégique peut être soutenue au nom de l'intérêt national, soit afin de s'assurer du maintien ou du développement de ce secteur économique, soit afin d'éviter que les bénéfices d'un secteur très rentable ne profitent à des personnes privées.
- 5) Monopole naturel de l'État. Le concept économique de monopole naturel est parfois utilisé pour justifier certaines nationalisations (moyens de communication, réseau de distribution d'eau, électricité, etc.).
- 6) Soutien économique. Dans l'intérêt des propriétaires et de leurs employés.
- 7) Nouveau marché.
- 8) Contrôle ouvrier.

Janet A. McMahon